



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 8 juin 2021 à 18 h, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Maurice Brière, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 18 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

S2021-06-122

POUR ACCEPTER LA TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 PAR VIDÉOCONFÉRENCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les divers décrets suivants prolongeant cet état d'urgence actuellement en vigueur jusqu'au 11 juin 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que s'il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la superficie de la salle du conseil municipal ne permet pas d'accueillir les citoyens selon les normes en vigueur et qu'il est dans l'intérêt du public, pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y être enregistrées afin de répondre aux divers arrêtés ministériels.

Adopté à l'unanimité.

Le maire, monsieur Roland Montpetit, soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Renonciation de l'avis de convocation;
4. Achat d'abat-poussière;
5. Appui au regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation;
6. Avis de motion — Règlement RM11-2021 décrétant un emprunt relatif à l'acquisition d'une déneigeuse (Projet 2021-01);

7. Rapport d'ouverture de soumissions — Achat d'un camion dix roues avec équipements de déneigement et benne de transport (Projet 2021-01);
8. Fermeture de la séance.

S2021-06-123

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL — 8 JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S2021-06-124

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU de renoncer à l'avis de convocation pour la présente séance extraordinaire puisque l'ensemble des membres sont présents et en accord de tenir une séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité.

S2021-06-125

ACHAT D'ABBAT-POUSSIÈRE LIQUIDE ET/OU EN FLOCON

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur des travaux publics de commander de l'abat-poussière jusqu'à concurrence de 13 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

S2021-06-126

APPUIE AU REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE-NATION

ATTENDU QUE les Associations des Lacs de la Petite-Nation se sont jointes pour former le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE les orientations gouvernementales sur les Territoires Incompatibles à l'activité minière (TIAM) ne permettent pas aux municipalités de protéger les usages actuellement établis sur notre territoire, notamment la villégiature, la conservation, le récréotourisme, l'écotourisme et la foresterie;

ATTENDU QUE le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation nous demande notre appui pour protéger le territoire des activités minières;

ATTENDU QUE les mêmes inquiétudes sont vécues chez nous à Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil appuient le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation dans leurs revendications.

Adoptée à l'unanimité.

S2021-06-127

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RM11-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE DÉNEIGEUSE

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Maurice Brière, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement RM11-2021 décrétant un emprunt relatif à l'acquisition d'une déneigeuse;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

ATTENDU l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement RM11-2021 est l'engagement d'un emprunt relatif à l'acquisition d'une déneigeuse dont le remboursement est prévu par la taxation foncière générale et le contrat de déneigement de la route 309 avec le ministère des Transports du Québec au cours des 4 prochaines années.

S2021-06-128

RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET BENNE DE TRANSPORT (PROJET 2021-01)

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a demandé, des soumissions pour l'acquisition d'un camion dix roues avec équipements de déneigement et benne de transport Projet 2021-01 ;

ATTENDU QUE (2) fournisseurs ont soumissionnés ;

<u>SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>PRIX INCLUANT TAXES</u>	<u>CONFORMES</u>
ELP	321 588,23 \$	N
Camion Freightliner Mont-Laurier	332 879,57 \$	O

ATTENDU QUE monsieur Pierre Thibault, directeur des travaux publics, recommande l'acceptation de la soumission de Camion Freightliner Mont-Laurier au montant de 332 879,57 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE le comité municipal des travaux publics recommande l'acceptation de ladite soumission ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport d'ouverture de soumissions tel que présenté et retienne la soumission de Camion Freightliner Mont-Laurier représentant une dépense nette de 303 963,42 \$;

ET QUE 100 000 \$ de la dépense nette soit affecté au surplus accumulé non affecté ;

ET QU'UN montant de 203 963,42 \$ soit défrayé par règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE (18 h 18)

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.